BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 011-2012/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N° H751-BF CONCLU LE 14 FEVRIER 2012 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET SANTE DE LA REPRODUCTION (PSR)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 avril 2012
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de don n° H751-BF conclu le 14 février 2012 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Projet santé de la reproduction (PSR).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 avril 2012.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

BURKINA FASO Président de l'Assemblée Nationale

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Eulalie YERBANGA/OUEDRAOGO